

DÉLIBÉRATION DE_2022_063

L'an deux mille vingt-deux et le dix-huit juillet, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Montagne Montravel et Gurson dûment convoqué s'est réuni à 18 heures 30, en session ordinaire à la SALLE DES FÊTES DE SAINT MARTIN DE GURSON sous la Présidence de Thierry BOIDÉ.

Date de convocation : 12 juillet 2022

Présents : Georges MADELAINÉ, Ghislain PANTAROTTO, Sylvie CROSSOIR, Michel FRICHO, Jean-Claude MAILLAT, Marcel LESBÉGUERIES, Didier MOREAU, Hélène DONADIER, Jean-Luc FAVRETTO, Jean-Thierry LANSADÉ, Christian SCALIGER, Christian GALLOT, Éric REY, Jean-Louis REY, Thierry BOIDÉ, Marc GRANDY, Cyril BARDE, Éric FRÉTILLÈRE, Didier FOURCAUD, Jean-Pierre CHAUMARD, Gilbert DE MIRAS, Lucette MOUTREUIL, Magalie LEPLET, Gilles TAVERSON, Yves JACQUELIN

Pouvoirs : Marie-Catherine ROHOF par Jean-Thierry LANSADÉ, Christophe MARCETEAU par Thierry BOIDÉ, Karine LEY par Christian GALLOT, Annie MAIGRE par Jean-Louis REY, Dominique POINTET par Ghislain PANTAROTTO

Secrétaire : Yves JACQUELIN

Membres en exercice : 32 Présents : 25 Votants : 30 Abstentions : 0 Contre : 0 Pour : 30

OBJET : DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE D'UNE VOIE COMMUNALE SUR LA COMMUNE DE SAINT VIVIEN - RENONCIATION A L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le Président indique que la commune de Saint Vivien souhaite déclasser une partie de la voie communale VC 101 sur une longueur de 198 mètres.

La longueur initiale de cette voie figurant au tableau étant de 368 mètres, cette opération a pour conséquence de ramener à 170 mètres la longueur de la voie communale VC 101 inscrite au tableau de classement des voies de Saint Vivien.

Il précise que le projet a reçu un avis favorable suite à l'enquête publique organisée par la commune.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes ayant la compétence voirie, il convient de renoncer à l'intérêt communautaire sur la partie de cette voie communale.

Il propose de renoncer à cet intérêt communautaire et de valider le tableau modifié annexé à cette délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à la réalisation de ce dossier.

Le Président,
Thierry BOIDÉ

CLASSEMENT "VOIES COMMUNALES" ST VIVIEN

N°	Mesure			Délibération	
	Long.	Larg.	Surf.	N°	Date
1	2 330	3,50	8 155		
3	1 495	4,00	5 980		
4	750	3,00	2 250		
6	1 525	3,20	4 880		
7	1 380	4,50	6 210		
8	635	3,20	2 032		
12	730	3,20	2 336		
13	85	5,00	425		
101	170	2,50	425	DE-2022-063	18/07/2022
102	580	2,00	1 160		
103	190	2,00	380		
104	525	3,00	1 575		
105	630	2,00	1 260		
106	455	3,00	1 365		
201	2 020	3,20	6 464		
202	2 350	4,10	9 635		
203	320	5,00	1 600		
204	280	2,00	560		
301	1 090	3,50	3 815		
1U	150	5,00	750		
3U	220	5,00	1 100		
TOTAL	17 910	71,90	62 357		